



« Une carrière ne s'improvise pas, elle se construit. »

Diane de Beausacq ; Les maximes de la vie (1883)

○ **Bilan de compétences et Bilan de (mi) carrière**



Il s'agit de vous accompagner dans une prise de recul professionnel pour vous permettre de cerner vos attentes, vos aptitudes et votre potentiel afin de clarifier votre **projet d'évolution professionnelle** (pour le bilan de compétences) ou plan de carrière (pour le bilan de (mi)-carrière).

A l'issue de la prestation, vous saurez :

- Qui vous êtes (personnalité, connaissances, compétences, aptitudes...)
- Comment analyser votre parcours (personnel et professionnel)
- Ce que vous voulez et pouvez devenir professionnellement selon votre souhait d'évolution Interne ou externe à la structure employeur
- Répondre à votre besoin de changement et/ou retrouver la motivation de votre métier

Ainsi vous allez :

- Augmenter la probabilité d'obtenir votre diplôme si vous avez un projet de formation
- Augmenter la rapidité d'une transition professionnelle ou retour à l'emploi si votre projet vous conduit à un changement de situation
- Gérer efficacement votre carrière grâce à une clarification de vos choix et décisions
- Porter un regard différent de votre situation actuelle afin d'être en position de choix sur le maintien de votre poste/métier si telle est l'issue de votre projet

Que vous soyez ou décidiez d'aller vers le secteur privé ou public, vers le salariat ou l'entrepreneuriat, employé, agent, fonctionnaire, cadre, responsable, directeur, dirigeant, conjoint de dirigeant, issu d'un seul ou plusieurs secteurs d'activité, vous pouvez accéder à ces prestations.

Eligible au CPF et auprès des OPCO publics (ex : ANFH) pour le Bilan de compétences ou encore au Plan de développement des compétences (pour le Bilan de compétences ou le Bilan de (mi)-carrière) et FNE, son financement est possible et pouvons vous accompagner sur sa mise en place.

Ce dispositif individuel, c'est-à-dire à l'initiative du salarié/agent, peut également être proposé par l'employeur. Cette prestation Bilan de compétences relève des articles L. 6313-10, L. 6322-44 à L. 6322-60 et R6322-32 à R6322-460 du CODE DU TRAVAIL. Elle s'inscrit dans le dispositif de la loi de septembre 2018 pour la '**Liberté de choisir son avenir professionnel**' dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. A cela, s'ajoute une exigence Qualité validée par DATADOCK et QUALIOP. Act' & Choix inscrit la prestation Bilan de (mi)-carrière sur une continuité des articles du code du travail précités.

Ces prestations se déroulent sur 24h intégrant les temps de face à face avec le Consultant et les temps de démarches personnels. Un plan d'actions et une synthèse viennent clôturer la prestation et faire le lien avec le rendez-vous de suivi à 6 mois.

La synthèse du Bilan de (mi)-carrière peut avoir vocation et intérêt à être partagé avec l'employeur dès lors que le projet d'évolution est interne. Quant au Bilan de compétences, sa synthèse est confidentielle. Quel que soit la typologie du bilan suivi, la synthèse est votre propriété exclusive.



« *Deviens ce que tu es. Fais ce que toi seul peut faire.* »

Friedrich Nietzsche

- **Bilan d'étape professionnelle**  

Salarié/agent, il s'agit de vous accompagner, à partir d'un diagnostic réalisé en commun avec votre employeur, de vous permettre d'évaluer vos capacités professionnelles et vos compétences.

Employeur, il s'agit, à l'issue de l'évaluation de déterminer avec vous et le salarié/agent les objectifs de formation du salarié/agent.

A l'issue de la prestation, salarié/agent vous saurez :

- Trouver la cohérence et le sens de votre parcours professionnel
- Identifier les points forts de votre parcours professionnel
- Déterminer où vous en êtes de vos compétences, aptitudes et personnalités au travail
- Savoir de quoi vous êtes capable

Ainsi vous allez :

- Prendre du recul pour analyser vos compétences, aptitudes et aspirations
- Cerner la situation, consolider vos choix, les préciser, puis vous positionner
- Pouvoir échanger objectivement avec votre employeur sur votre profil professionnel
- Pouvoir établir un plan d'action et/ou de formation pour faire évoluer la situation
- Mettre à jour votre passeport orientation formation

Que vous entriez dans une phase de questionnement (que vous soyez salarié/agent ou employeur), qu'il y ait un projet à concrétiser, une évolution interne à valider, une expérience à valoriser ou encore que vous souhaitiez tout simplement faire un point, vous pouvez utiliser cet **outil de gestion de carrière**.

Dès lors que vous êtes salarié/agent, avec au moins deux ans d'ancienneté dans la même entreprise/structure, vous pouvez bénéficier à votre demande d'un bilan d'étape professionnel. A votre demande, vous pouvez le renouveler tous les 5 ans.

En tant qu'employeur, vous devez informer votre collaborateur de cette possibilité dès son embauche.

S'inscrivant dans la **Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV)** et rendu obligatoire, éligible au Plan de développement des compétences et auprès d'OPCO publics, et possiblement au FNE, son financement est possible et pouvons vous accompagner sur sa mise en place.

Ce dispositif individuel, c'est-à-dire à l'initiative du salarié/agent, peut également être proposé par l'employeur. La prestation Bilan d'étape professionnel, obligatoire depuis le 24 novembre 2009, relève des articles L.6315-1, L.6315-2 du Code du Travail.

L'exigence Qualité validée par DATADOCK et QUALIOPI se retrouve sur cette prestation.



« Le projet est le brouillon de l'avenir. »

Jules Renard

- **Bilan orientation d'études** 

Etudiant, il s'agit de vous accompagner, dans une meilleure connaissance de vous-même vous permettant de choisir votre **chemin professionnel et d'étude**.

A l'issue de la prestation, vous saurez :

- Identifier votre personnalité, vos centres d'intérêts et vos leviers motivationnels
- Appliquer une méthodologie pour investir vos recherches d'informations autour de métiers ou de secteurs d'activité repérés
- Porter une réflexion d'orientation de choix d'études
- Apporter une cohérence entre votre choix d'étude et votre projection professionnelle

Ainsi vous allez :

- Analyser votre fonctionnement
- Esquisser l'environnement où vous vous sentirez à votre aise pour étudier ou travailler
- Analyser les pistes repérées, les prioriser et faire le 'bon' choix
- Etablir un plan d'action et de formation
- Prendre confiance en vous grâce à une meilleure connaissance de vous-même
- Gagner en affirmation de vous-même
- Augmenter vos chances de réussite d'étude
- Augmenter vos chances d'accès à votre vie professionnelle

Que vous entriez dans une phase de questionnement, que vous ayez besoin de faire le point sur vos envies, vos possibilités d'études ou professionnelle, ou encore de vous rassurer sur votre projet professionnel, vous pouvez utiliser cet outil d'orientation.

Dès lors que vous êtes étudiant, ouvert et motivé par cette démarche, vous pouvez enclencher son processus. Composé de plusieurs étapes, ce bilan d'orientation d'études se réalise en 10h environ et est modulable en fonction de votre besoin.

Son financement est personnel.

La synthèse du Bilan orientation d'études est confidentielle et est votre propriété exclusive. Il est toutefois possible de partager son contenu avec vos parents au terme du bilan lors d'un rendez-vous tripartite.

L'exigence Qualité validée par DATADOCK et QUALIOPi se retrouve sur cette prestation.
